

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021

## L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le VINGT-SIX du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 19 février 2021 s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : HUCHER à BOIRON, LANGLAIS à SCHAEFFER-MORIN, LE BERRE à VELLA, MAINAGE à BOYER, MONFORT à VELLA.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal du 29 janvier 2021 qui est approuvé sans observation.

Madame Schaeffer-Morin sollicite l'obtention du document dans les 15 jours après la séance.

Madame le Maire précise que les efforts seront déployés en ce sens et rappelle qu'un procès-verbal est un document public une fois qu'il est validé, il est gage des propos tenus, reprendre des déclarations inscrites dans ce document ne peut pas être considéré comme une attaque personnelle.

### **I – FINANCES COMMUNALES**

#### **1.1 - Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales**

Madame le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2020 pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur LE PROVOST précise l'état fiscal n°1259 est attendu fin mars.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉCIDE** de maintenir pour l'année 2021 les taux d'impositions de la taxe locale d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti selon le détail suivant :

Taxe d'habitation .....	12,74 %
Taxe foncière (bâti) .....	18,86 %
Taxe foncière (non bâti) .....	52,80 %

#### **1.2 - Présentation et adoption des budgets 2021**

Madame le Maire demande à Monsieur LE PROVOST de procéder à la présentation du budget principal et de ses annexes, dont la maquette était jointe à la synthèse.

Monsieur LE PROVOST indique que cela concerne la 2<sup>ème</sup> étape après le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 29 janvier 2021 et débute la présentation du diaporama (voir en annexe).

Il précise qu'il subsiste des incertitudes sur les recettes notamment sur les produits liés aux services. Le programme est ambitieux mais réaliste, investir participe à la relance. Il évoque les différentes priorités et orientations, le maintien des taux, la masse salariale, le programme d'investissement, la recherche de subventions.

Madame Le Maire ajoute que la commune est une petite ville, une cité balnéaire qui a la chance d'avoir 50 % des espaces naturels protégés. Elle indique que l'on persiste à utiliser les mots attractivité, dynamisme et innovation. Tout ne peut pas être fait en 6 mois d'où la nécessité de hiérarchiser les projets. Certains, au vu du contexte sanitaire ne sont, à ce jour, pas réalisables, notamment la réunion des rencontres associatives. Un lien avec la population est conservé par le biais des lettres d'informations, Facebook ... Cela reste insuffisant et ne permet pas une mise en œuvre des projets mais ils restent en préparation. Par exemple, concernant l'environnement, des études vont être entreprises pour l'étang

de Penvern, ou encore la modernisation de commandes de l'éclairage public, des stationnements. Le Conseil Communal des Jeunes et le conseil des Sages à mettre en place, des crédits sont prévus pour le numérique.

**Le budget principal** est présenté sans reprise anticipée des résultats de l'année 2020. L'intégration des reports de l'exercice 2020 sera réalisée par l'adoption d'un budget supplémentaire, après le vote du compte administratif 2020. Le vote des crédits s'opère au niveau du chapitre.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 4 766 481€ et en section d'investissement à 4 860 130 €, soit un total de 9 624 611 €.

Les charges à caractère général sont en progression, en raison notamment de crédits supplémentaires liées à la communication et à la valorisation de travaux réalisés en régie. Les dépenses liées à la culture et aux animations sont maintenues.

Les charges de personnel contiennent des crédits liés aux recrutements supplémentaires permettant de répondre à une organisation en évolution.

Au cours de cette présentation, le Conseil Municipal examinera également le détail des subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021 (figurant à l'annexe budgétaire n°B1-7). Le montant des crédits inscrits en section de fonctionnement s'élève à 57 000 €.

En section d'investissement, les crédits sont détaillés par opération.

Les budgets annexes sont présentés avec la reprise anticipée des résultats de l'année 2020.

**Le budget de l'éco-quartier** s'équilibre en section de fonctionnement à 885 428 € et en section d'investissement à 1 295 021 €, soit un total de 2 180 449 €.

Le budget comprend un stock de terrain d'une valeur de 679 593€ et comporte en dépenses des crédits nouveaux pour permettre de procéder au versement des éco contributions et de réaliser le solde des travaux (voirie).

**Le budget du port de plaisance** s'équilibre en section de fonctionnement à 45 442 € et en section d'investissement à 152 688 €, soit un total de 198 130 €.

En section de fonctionnement, il comprend une évolution des dépenses de gestion et de la subvention d'équilibre versée par le budget communal

En section d'investissement, il contient une régularisation d'amortissement pour un montant de 123 068,02 € inscrite dans les opérations d'ordre (aux chapitres 040 en recettes et en dépenses) avant la sortie de plusieurs biens de l'inventaire.

**Le budget de la maison de santé** s'équilibre en section de fonctionnement à 52 479 € et en section d'investissement à 47 844 €, soit un total de 100 323 €.

Une subvention d'équilibre par le budget communal est inscrite à hauteur de 1 471,28 € et une avance de trésorerie est inscrite à hauteur de 19 977,20 € en section d'investissement.

**Le budget des pompes funèbres** s'équilibre en section de fonctionnement à 22 805 €.

Monsieur HALNA énumère les travaux programmés : Traou Meur, Toëno, Garen an Intron, rue du Quellen, rue des Primevères trottoirs corniche de Pors Mabo, pour le bâti, l'église (lumière) et la salle de sports.

Madame le Maire indique que les travaux autour de la maison de santé s'inscrivent dans un programme de voirie sachant que l'aménagement a pour objectif d'améliorer la sécurité et l'accessibilité, la réhabilitation des trottoirs rue des Primevères est un test.

Monsieur LE PROVOST ajoute que les travaux sont réalisés en régie, la TVA sera récupérée.

Monsieur GAUTIER indique que la continuité de la piste cyclable à Penvern et sur la corniche de Pors Mabo est prévue ainsi que les accotements à Penvern, des échanges avec LTC sont en cours pour des projets de pistes cyclables sur la commune. Le travail est mené en atelier entre les communes mitoyennes.

Madame le Maire explique, au sujet des réserves foncières, qu'il est important de pouvoir négocier avec les propriétaires de la Potinière avant de faire des propositions d'achat foncier. Il était nécessaire d'ouvrir une ligne budgétaire.

Monsieur LE PROVOST précise que les frais d'études sont inscrits dans les Restes à Réaliser, pour beaucoup.

Monsieur BOYER ajoute que le projet de Tresmeur sera phasé, il nécessite un aménagement particulier.

Madame VELLA indique que concernant la résidence Lan ar Cleis, le budget d'entretien est doublé car le bâtiment est vieillissant. Il n'y a pas de rencontres associatives mais des discussions pourront débiter quand le contexte le permettra, la subvention CCAS reste identique, des actions seront cependant mises en place.

Monsieur LE PROVOST précise que les subventions aux associations seront maintenues, certaines n'ont pas souhaité déposer de demande.

Madame LE HENAFF-LE JEUNE demande si des associations ont fait des demandes différentes par rapport à la Covid ? Ont-elles exprimé leur difficulté ?

Madame le Maire répond qu'à ce jour, non, a priori il n'y a pas de besoin de financements supplémentaires, si des difficultés existent, un questionnement sera possible sur les projets présentés.

Monsieur LE PROVOST ajoute qu'une décision modificative est possible en cohérence avec les dossiers déposés.

Madame Le Maire ajoute que la demande doit être présentée correctement en inscrivant le bilan annuel et le budget prévisionnel.

Monsieur LE GUEN indique que pour le port, il est prévu un bateau et du matériel de sécurité, une quote-part sera prise par la Société du Port.

Monsieur RAMEAU indique que dans le cadre du plan de relance gouvernemental il existe un volet sur la transformation du numérique de l'enseignement il existe un projet, comme, doter les écoles d'un socle numérique de base, et une prise en main des outils numériques.

Concernant la communication Monsieur Billiou indique qu'il faut intensifier, améliorer et promouvoir l'image de la ville autour de 3 axes :

- ↳ Un diagnostic des forces et lacunes de la communication,
- ↳ Une feuille de route à moyen, court et long terme,
- ↳ La mise en place d'actions prioritaires (retour sur l'enquête communication d'ici fin mars)

Pour la partie animation, le passage du Tour de France est budgétisé autour de 10 000 € pour la promotion de la commune.

Concernant le soutien à la culture, Madame TOPART indique que la Municipalité souhaite maintenir une volonté d'animer la ville. Des animations sont prévues.

Madame JEZEQUEL au sujet de la communication indique qu'il semble que développer la communication soit une priorité. Cependant elle ne comprend pas que la création d'un logo soit confiée à des citoyens. Elle ne voit pas l'intérêt pour une ville comme Trébeurden de faire appel à des non-professionnels. De plus, la charte devrait être étudiée par un avocat car au niveau de la propriété intellectuelle cela ne semble pas très cohérent.

Monsieur BILLIOU répond que la volonté de la commune n'est pas d'utiliser les droits de reproduction individuelle mais de solliciter la population sur ses idées, chacun a un droit d'expression, il est donc proposé à chacun de s'exprimer. Dans un second temps, les professionnels seront sollicités.

Madame JEZEQUEL ajoute que l'inverse aurait été plus judicieux en sollicitant d'abord les professionnels puis ensuite de soumettre un choix à la population.

Madame Le Maire répond que l'appel aux talents est venu suite aux retours du questionnaire ou la population a exprimé son avis sur le logo actuel. On a donc souhaité avant l'intervention des professionnels, voir si les citoyens avaient envie de se faire plaisir avant d'y associer des professionnels, peut-être qu'il n'y aura pas de changement du logo.

Madame SCHAEFFER-MORIN s'interroge sur les appels à projet de l'école, est-il prévu la mise à disposition de matériel pour les familles qui ne sont pas équipées ?

Monsieur RAMEAU répond oui, des classes mobiles numériques sont prévues avec possibilité de prêt de matériel aux élèves, la référente numérique de l'éducation nationale a été sollicitée, une dépense inscrite peut-être subventionnée jusqu'à 70 %.

Monsieur MULLER s'interroge sur le projet du cimetière paysager.

Madame LE BIHAN répond que des problèmes importants de zonage ont été soulevés. Des parcelles ont un zonage en N et A avec en plus, un bail rural sur la zone A. Un bâtiment est prévu mais il sera à destination agricole, cela nécessite donc une modification du zonage au PLUI, Cela renvoie à une date lointaine et des recours sont possibles. Une réflexion sur le devenir de ces parcelles est à l'étude, les dépenses déjà engagées s'élevant à 139 000€. Un problème avec la clôture a été relevé, la Déclaration Préalable a été validée mais la pose de ganivelles est impossible et le talus n'appartient pas à la commune.

Madame Le Maire précise que les données sur le zonage sont disponibles, pour ne pas dire qu'il y a des inexactitudes en conseil municipal.

Monsieur MULLER demande si le bâtiment commun est en discussion à l'éco-quartier ?

Madame Le Maire répond que tous les lots sont réservés, la base de la discussion est dorénavant possible, il n'y a pas d'abandon du projet.

Madame Jézéquel s'étonne de la hausse de la régie, les chiffres sont différents entre les documents du DOB et le Budget prévisionnel, les charges de personnel ont une hausse de 3,9 %.

Monsieur LE PROVOST répond que cela correspond à une hausse de 0,8 % en progression sans nouvelle embauche dans la prospective, les 2 200 K€ figurent bien dans la prospective.

Madame Le Maire indique que le périmètre est constant à 0,85 % compte-tenu des nouvelles embauches : maître de port, électricien, agent des espaces naturels, agent de propreté urbaine, agent de voirie.

Une réflexion politique a été menée depuis 10 ans afin de contraindre strictement la masse salariale avec des choix d'embauche peu qualifiante. Elle ajoute qu'une collectivité est un service à la population et qu'il y a besoin d'humains pour rendre ce service. Sur un certain nombre de postes, la collectivité avait recours à des contrats longs alors que des besoins permanents existent, c'est une concrétisation.

Monsieur LE PROVOST ajoute que les crédits sont ouverts il faudra donc vérifier si les travaux en régie sont réalisables ou s'il faut faire appel à des prestataires privés qui sont équipés.

Madame JEZEQUEL constate une baisse de ces contrats de prestations.

Madame Le Maire répond que c'est un changement d'imputation.

Madame JEZEQUEL s'interroge sur les vêtements de travail.

Madame Le Maire et Monsieur Halna répondent que le renouvellement de l'ensemble des équipements est prévu.

Madame JEZEQUEL s'interroge, également, sur le budget fêtes et cérémonies, une hausse y figure.

Madame Le Maire répond que 15 000 € sont prévus pour le Tour de France, elle précise que c'est une dépense choisie, et non exigée par l'organisme.

Madame Jézéquel indique qu'il est inscrit 30 000 € en divers, que contient ce budget ?

Monsieur LE PROVOST répond que l'article 6238 correspond aux dépenses de communication et de promotion de la commune, même chose pour les lignes suivantes, sorties ALSH.

Madame JEZEQUEL demande à quoi correspond la rubrique « autres établissements publics locaux » ? Compte 65737.

Madame le Maire répond que cela correspond aux budgets annexes (maison de santé, et le port).

Madame Jézéquel demande si la chute des charges exceptionnelles correspond bien au budget de l'eau ? Elle constate une erreur sur la subvention aux associations dans l'annexe page 48-49.

Monsieur LE PROVOST répond que certaines subventions n'ont pas été demandées.

Monsieur MULLER constate au compte n°13 une forte baisse, y-a-t-il moins d'arrêts maladies ?

Monsieur LE PROVOST reste prudent sur les prévisions car il n'a pas d'idée précise de l'absentéisme à venir.

Monsieur MULLER ajoute que le budget du Sémaphore est conservé à l'identique, cela est contradictoire.

Monsieur LE PROVOST répond que le budget est bien conservé à l'identique même il y aura certainement moins de dépenses et de recettes.

Monsieur MULLER demande quelle est la redevance sur l'occupation du Domaine Public ?

Monsieur LE PROVOST répond que l'ARODP est difficile à évaluer, un travail est à faire sur la cartographie des réseaux et qu'il faut solliciter l'opérateur historique.

Monsieur MULLER s'étonne du budget du droit de mutation, l'immobilier connaît une belle embellie mais bien qu'il faille rester prudent le budget reste restrictif.

Madame le Maire répond qu'il y a 15 % de hausse, et indique qu'en 2020, 240 000 € étaient inscrits et 315 000 € ont été réalisés. Les ventes ont eu lieu en 2020, si les prix sont en hausse le nombre d'opérations peut varier.

Monsieur LE PROVOST indique qu'une logique a déjà été appliquée l'an dernier, une prudence est souhaitée.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande quel est le budget pour le centre-bourg ?

Madame le Maire répond qu'une reprise de la convention du centre-bourg est prévue, une publicité pour la sélection d'un maître d'œuvre est prévue pour la construction d'une salle multi-activités.

Monsieur LE PROVOST indique que c'est un travail sur la qualification et la quantification du dimensionnement, une étude qui donne lieu à la construction peut être prévu en investissement.

Madame SCHAEFFER-MORIN s'interroge sur la scénographie du Castel, pour un budget de 50 000 € ? Quel sera le fonctionnement, la maintenance ?

Madame Le Maire répond que c'est une mise en tourisme du Castel en favorisant l'information et sa mise en valeur. La mise en scène et lumière pourrait être partielle. Le lieu est emblématique il mérite sa mise en valeur.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande si le broyeur d'accotement se substitue au gyrobroyeur et à la prestation réalisée dans le passé ?

Madame le Maire explique que le broyeur permet des coupes plus régulières sur la partie rurale, par exemple comme à Penvern et l'Île-Grande.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande s'il y aura une mutualisation du matériel avec une autre commune ?

Monsieur LE PROVOST répond qu'il est difficile de mutualiser ce type de matériel car les communes en ont besoin en même-temps, un fauchage raisonné sur d'autres endroits est en réflexion.

Madame SCHAEFFER-MORIN indique que des travaux sont à prévoir dans différents bâtiments, lesquels ? Madame le Maire indique, entre autres :

- ↳ Le complexe sportif : fenêtre au boulodrome, et borne camping-cars,
- ↳ Le ravalement de l'école,
- ↳ La rénovation des sanitaires au restaurant scolaire...

Elle ajoute que l'entretien est lourd sur chaque bâtiment mais il y en a besoin.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande si pour les équipements informatiques de la mairie, des devis ont été reçus ou est-ce simplement une enveloppe ?

Madame le Maire répond qu'une borne connectée, des tablettes pour le portage, des outils pour les agents et des ordinateurs sont prévus, c'est une enveloppe.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande si une quote-part est prévue pour le bateau ?

Monsieur LE PROVOST répond oui, une quote-part est prévue, c'est un budget annexe.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande à quoi correspond la réhabilitation dunaire ?

Monsieur BOYER répond que cela correspond à une intervention sur la zone naturelle et sur Goas Treiz, cela correspond à l'investissement de mobilier urbain naturel.

Madame le Maire ajoute que des cheminements seront adaptés et une reconquête de la végétation du petit Quellen.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande quels sont les critères de choix pour la voirie ?

Monsieur HALNA répond que c'est un ensemble, il y a beaucoup de trous dans la chaussée à différents endroits et il est nécessaire d'entretenir les routes.

Monsieur LE PROVOST donne l'exemple de la déchèterie, où il faut combler régulièrement les nids de poules, l'entretien des trottoirs est également une priorité.

Madame Le Maire ajoute que pour la route de Lannion, Lan ar Cleis le budget est significatif ainsi que la création à Mez Meur de logements sociaux, il est difficile de reprendre encore du linéaire.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande si des démarches ont été entreprises pour travailler avec un autre prestataire que le SDE ?

Monsieur LE PROVOST répond que les compétences ont été déléguées au SDE, donc la commune ne peut pas décider. Le remplacement des foyers est prévu ainsi que la durée pour faire baisser la facture et l'éclairage sur la durée. Un sondage de la population est envisagé.

Madame Le Maire, indique qu'une réflexion est en cours sur la trame noire, il n'y a pas de commande numérique, cependant une mise en concurrence pour vérifier le prix est à l'étude.

Monsieur HALNA précise qu'il faut 2 à 3 jours pour changer tous les horaires.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,**

**Vu la présentation de Monsieur LE PROVOST, Conseiller délégué,**

**Vu la délibération du 29 janvier 2021 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,**

**Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 février 2021,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-deux voix pour et cinq contre (Mesdames HOUSTLER, JEZEQUEL, SCHAEFFER-MORIN, messieurs LANGLAIS et MULLER)**

**- ADOPTE le Budget primitif 2021 de la Commune sans reprise anticipée des résultats 2020,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ADOPTE les budgets primitifs 2021 de l'éco-quartier, du port de plaisance, de la maison de santé et des pompes funèbres avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.**

### **1.3 – Sollicitation de subventions d'équipement**

Afin d'accélérer les instructions des demandes de subventions pour les matériels d'équipement, le Conseil Municipal se prononce sur l'autorisation du Maire à solliciter les financements pour les dépenses de fournitures et de travaux retenus en 2021.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, pour faciliter l'instruction des demandes, d'autoriser le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au cours de l'année 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements pour le matériel d'équipement de tous les services,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget de l'année 2021, et à établir les plans de financement correspondants,

- **DIT** que ces financements seront notamment sollicités auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, des services de l'Etat (dont la Direction de la cohésion sociale et la Direction Régionale des Affaires culturelles), de l'ADEME, de l'agence de l'eau et auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre des fonds de concours.

#### **1.4 – Autorisation à signer une convention**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande de versement d'un forfait scolaire émise par Skol DIWAN de Lannion en date du 30 novembre 2020 qui assure la scolarisation de 3 élèves (PS, CP, CE1) résidents à Trébeurden. Compte tenu des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune pour l'école, le montant de la participation pour l'année 2021 s'élève à 845 €. Il comporte les frais liés aux dépenses réalisées dans le budget de la Caisse des Ecoles et le budget communal (pour l'entretien des bâtiments), à hauteur de 269 € par élève de l'élémentaire et de 307 € par élève de maternelle.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention sur ces bases.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu** l'article L442-5-1 du Code de l'éducation autorisant le versement d'une participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale sous forme de contribution volontaire,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec Skol DIWAN de Lannion afin de permettre le versement d'une participation financière à hauteur de 845 € pour la scolarisation durant l'année scolaire 2020-2021 de 3 élèves (PS, CP, CE1) résidents à Trébeurden.

#### **II – AUTORISATION A NEGOCIER UNE ACQUISITION DE TERRAIN**

Madame le Maire soumet à l'Assemblée la proposition de l'autoriser à négocier l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n°138, située en zone UCa2 au PLU. Une estimation des domaines en date du 25 novembre 2020 évalue cet immeuble en état de délabrement à 270 000 €, avec une marge de négociation de 10%.

Compte tenu de l'intérêt public à engager des démarches d'acquisition de cette parcelle dans le cadre de la réflexion globale menée sur l'aménagement du secteur de Tresmeur port afin de renforcer l'attractivité de la station classée de Tourisme, Madame le Maire sollicite l'autorisation de mener une discussion pouvant conduire à une négociation supérieure à la marge déterminée par France Domaines.

Madame Le Maire souhaite que tous les Trébeurdinains soient informés, il n'y aura pas de négociation secrète.

Monsieur MULLER demande si un premier contact a déjà été pris ?

Madame le Maire indique que suite à des explications exprimées auprès des propriétaires, suite aux démarches de danger, la meilleure façon de sortir de cette situation est d'accepter une offre d'achat. Elle les a informés qu'elle reviendrait vers eux à l'issue du conseil municipal. D'autre part, pour engager d'autres démarches visant à la qualification d'utilité publique, il faut prouver qu'une démarche d'achat a été proposée. Sans cela on ne peut pas demander une expropriation.

Monsieur LE PROVOST indique qu'une délibération motivée est nécessaire.

Monsieur MULLER demande, si dans l'hypothèse que la négociation aboutit, quelle est la suite ?

Madame Le Maire répond que 3 voies sont possibles, l'objectif est d'être en ordre et sécurisé

- ⤵ Reconstruire à l'identique, dans le même volume
- ⤵ Aménager un plus petit espace avec 1 ou 2 étages, un équipement plus léger,
- ⤵ Un espace naturel.

Il est prématuré d'imposer un projet à ce stade. Le projet doit être fédérateur et non l'occasion de nouveaux clivages.

Madame JEZEQUEL demande quelle est la marge de négociation ?

Madame le Maire répond qu'il est à 50 % maximum.

Madame JEZEQUEL déplore d'en apprendre plus par voie de presse que par des réunions pré-conseil. Elle regrette que la minorité ne soit pas impliquée, or dans la précédente mandature, la minorité l'était, dit-elle.

Madame le Maire répond que c'est faux, c'est une inexactitude, la minorité a été invitée à la table des négociations quand le dossier était bloqué.

Madame JEZEQUEL indique que le médiateur a pourtant évoqué lors de son entretien qu'il a apporté ses connaissances dans ce dossier.

Madame le Maire répond que les minorités n'ont pas été associées dès le début, les minorités ont contribué au déblocage de la situation.

Madame SCHAEFFER-MORIN ajoute que l'on en apprend tout de même plus par voie de presse.

Madame le Maire répond que c'est la première fois que le conseil municipal est informé du processus d'élaboration, le changement de posture est significatif, elle demande si la minorité souhaite être associée au rendez-vous pris avec le propriétaire.

Madame SCHAEFFER-MORIN répond oui.

Madame Le Maire rappelle que l'objectif est de faire aboutir la négociation.

Madame SCHAEFFER-MORIN répond que si la minorité est associée, ce n'est pas pour mettre des bâtons dans les roues de la majorité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-deux voix pour et cinq abstentions (Mesdames HOUSTLER, JEZEQUEL, SCHAEFFER-MORIN, messieurs LANGLAIS et MULLER)**

*Vu le budget primitif 2021,*

*Vu l'avis de France Domaines en date du 25 novembre 2020,*

**CONSIDERANT** l'intérêt public à engager les démarches de négociation en vue de l'acquisition de cette parcelle,

**- AUTORISE** Madame le Maire à négocier avec les propriétaires de l'immeuble cadastré section AK n°138 en vue de l'acquisition de ce bien.

### **III – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **3.1 – Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire propose, suivant avis du Comité Technique réuni le 19 février, de modifier le tableau des effectifs communaux afin de permettre le recrutement à compter du 01 avril 2021 d'un adjoint d'animation à temps non complet (28/35) au service enfance, de porter la durée de service d'un adjoint administratif de 17,5/35 à temps complet, et à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 de procéder au recrutement d'un directeur adjoint à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande si le recrutement d'un adjoint est une création ou une transformation ?

Madame Le Maire répond que c'est une transformation

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** les propositions de Madame le Maire et **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent prévu par délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	
			TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Directeur Général des Services	A	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché principal	A	1	0	
Rédacteur principal 1° cl.	B	2	1	

Rédacteur principal 2° cl.	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1	1	
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2	1	1 emploi à 28/35ème
Adjoint administratif	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Technicien ppal 1ère classe	B	3	3	
<i>Technicien ppal 2ème classe</i>	<i>B</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	
Technicien	B	3	3	
Agent de maîtrise principal	C	3	3	
Agent de maîtrise	C	5	4	1 emploi à 32.5/35ème
Adjoint technique ppal 1° cl	C	7	5	1 emploi à 28/35ème 1 emploi à 30/35ème
<i>Adjoint technique ppal 2° cl</i>	<i>C</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>1 emploi à 24/35ème</i>
<i>Adjoint technique</i>	<i>C</i>	<i>10</i>	<i>6</i>	<i>1 emploi à 28/35ème</i> <i>2 emplois à 25/35ème</i>
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>29</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>0</b>		
Educateur de jeunes enfants 2ème classe	A	1		1 emploi à 30/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>0</b>		
Opérateur APS	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
<i>Animateur principal de 1° classe</i>	<i>B</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	
Adjoint d'animation	C	1		1 emploi à 28/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE POLICE</b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>55</b>	<b>42</b>	<b>9</b>

### **3.2 – Détermination des ratios d'avancement de grade**

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'introduction par l'article 49 de la loi du 19 février 2007 d'un système de ratios promus-promouvables en lieu et place des quotas statutaires d'avancement de grade.

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires susceptibles d'être promus est déterminé par un taux, qui peut varier de 0% à 100%, appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 février 2021,**

- **APPROUVE** la mise en place des ratios pour l'année 2021, selon le détail suivant :

- Animateur principal de 1ère classe : 100%,
- Rédacteur principal de 1ère classe : 100%
- Agent de maîtrise principal : 100%



- Adjoint administratif principal de 1ère classe : 100%
- Adjoint technique principal de 1ère classe : 100%

### **3.3 – Recrutements de personnel saisonnier**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement de trois agents saisonniers. Il s'agit d'un emploi à temps complet afin d'assurer des tâches polyvalentes inhérentes à la saison touristique (01 avril au 30 septembre 2021), d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (01 avril au 30 septembre 2021) et d'un agent à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) pour la gestion des gîtes de l'Île Milliau du (01 avril au 30 septembre 2021).

*Vu les nécessités inhérentes à la préparation et durant la saison estivale pour le renfort des services, l'entretien des voies et des sanitaires, l'entretien du cimetière,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** du recrutement d'un agent temporaire à temps complet afin d'assurer des tâches polyvalentes inhérentes à la saison touristique pour la période du 01 avril au 30 septembre 2021,
- **DECIDE** du recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet pour la période du 01 avril au 30 septembre 2021,
- **DECIDE** du recrutement d'un agent polyvalent à temps non complet (24/35<sup>ème</sup>) pour la gestion des gîtes de l'Île Milliau du 01 avril au 30 septembre 2021
- **DIT** que les crédits correspondants à ce recrutement sont inscrits au budget 2021.

### **3.4 – Versement d'une gratification de stage**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'accueil de Monsieur Maxence VILLAREAL pour la période du 01/02/21 au 14/05/21 dans le cadre d'un stage portant sur l'aménagement et la préservation de l'environnement de la pointe rocheuse du Castel.

Compte tenu du cadre réglementaire portant obligation de verser une gratification pour les conventions supérieures à 2 mois, il est proposé de verser une gratification à hauteur de 15 % du plafond de la sécurité sociale durant la période d'accueil.

Madame SCHAEFFER-MORIN demande qui est son maître de stage ? Y aura-t-il une restitution de son travail ?

Madame Le Maire répond que Madame Borgo assure l'encadrement du stagiaire. Elle ajoute qu'il va produire une phase de questionnaire afin d'avoir un retour des usagers sur la fréquentation du Castel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser une gratification de stage à Monsieur Maxence VILLAREAL, étudiant en Master à l'université Gustave EIFFEL, intervenant au service de l'urbanisme à compter du 01 février 2021 pour une durée de 4 mois, à hauteur de 15% du plafond de la sécurité sociale.
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget commune, chapitre 012.

## **IV – RYTHMES SCOLAIRES**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la possibilité offerte par le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 de solliciter une dérogation auprès Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu d'une semaine scolaire sur le rythme de 4,5 jours actuellement en vigueur.

Compte tenu de l'avis des représentants de parents d'élèves du 30 octobre 2020 et de l'avis favorable du Conseil d'école extraordinaire réuni le 18 janvier 2021, madame le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires.

Monsieur RAMEAU indique que la Municipalité souhaite une nouvelle organisation du temps scolaire avec un retour à 4 jours, comme la majorité des communes du département.

Il ajoute que la Municipalité est consciente de l'importance des activités périscolaires qui contribue au bienfait de l'enfant. Une nouvelle offre sera proposée comme « le plan mercredi » afin que ce jour devienne un véritable temps éducatif, utile aux enfants et conçu dans le respect de leur rythme et en relation avec le socle commun de culture, connaissance et compétence. Les activités envisagées le mercredi, pourraient être, par exemple, l'apprentissage de la musique, l'initiation à la langue bretonne,

la pratique artistique et culturelle, l'initiation à la nature et à l'environnement et l'initiation à du sport non-pratiqué à l'école).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-deux voix pour et cinq contre (Mesdames HOUSTLER, JEZEQUEL, SCHAEFFER-MORIN, messieurs LANGLAIS et MULLER)**

*Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 18 janvier 2021,*

**- SOLLICITE** une organisation des enseignements scolaires sur 4 journées par semaine à compter de la rentrée 2021/2022 conformément aux dispositions de l'article D 521-12 du Code de l'éducation.

## **V – LANNION TREGOR COMMUNAUTE**

### **1 – Convention gestion Eaux Pluviales Urbaines**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue une compétence obligatoire de Lannion-Trégor Communauté.

Par délibération en date du 28 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une part d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de conventions de mandat pour certaines attributions (*La maîtrise d'œuvre et les études préalables (diagnostic, topographie...)*), les extensions, réparations et renouvellement des ouvrages, la création de branchements neufs) et d'autre part, en application des articles L. 5216-7-1 L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, d'une convention de gestion.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention de gestion pour l'année 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*Vu l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales,*

**- AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de délégation de gestion de services pour la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, telle qu'annexée à la présente, et tout document relatif à ce dossier.

### **2 – Convention spectacle jeune public**

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention de partenariat avec Lannion-Trégor Communauté (LTC) afin de définir les modalités d'organisation de l'animation spectacles « jeune public » à l'échelle des 5 salles du territoire de LTC pour l'année 2020/2021.

Il s'agit d'un projet commun permettant à tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires du territoire d'assister au moins une fois à un spectacle au cours de l'année scolaire.

Le principe de mise en œuvre de cette saison « jeune public » repose sur la prise en charge d'un trajet par an pour chaque école en faisant la demande, et sur la prise en charge du coût artistique porté par les équipements municipaux, une fois déduites les recettes de billetterie.

Le choix et l'organisation du spectacle sont à la charge de la structure d'accueil. La Commune de Trébeurden prend en charge financièrement l'organisation des 2 séances du spectacle « Masques et Tuba » pour un montant de 5 805 €.

Madame TOPART indique que le spectacle aurait dû avoir lieu en janvier mais il est reporté à la réouverture. La commune met à disposition le Sémaphore et le personnel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- APPROUVE** la participation financière de la Commune dans le cadre de l'animation « saison jeune public 2020/2021 » organisée conjointement avec Lannion-Trégor Communauté (LTC),

**- AUTORISE** le Maire à entreprendre toute démarche en vue de formaliser le partenariat avec LTC, à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'organisation de la manifestation.

## **VI – AFFAIRES DIVERSES**

### **Informations**

✚ Décisions du Comité Technique du 19/02/2021 (révision protocole 35 h et RIFSEEP)

Madame le Maire informe de l'échange qui a eu lieu afin de réviser le protocole des 35h qui est obsolète. Il est également prévu d'échanger le RIFSEEP.

✚ Affaire sable coquillier : décision sur un pourvoi en cassation

Madame le Maire demande à Monsieur BOYER de donner lecture à l'Assemblée d'une motion contre le projet d'extraction de sable en baie de Lannion.

Monsieur BOYER indique que l'affaire rebondit et que le combat continue, il propose donc de délibérer sur une motion.

Madame le Maire précise qu'au-delà du soutien accordé, la vigilance quant au projet d'extraction est là, la délibération précédente permet de poursuivre la procédure (action en justice).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- ADOPTE** la motion ci-dessous :

*En janvier 2020, grand nombre d'élus de notre territoire, grand nombre d'acteurs sociaux économiques, grand nombre de citoyens du Trégor et grand nombre de citoyens respectueux des valeurs humaines et de leur environnement, pensait que le combat contre le projet d'extraction de sable en baie de Lannion était en passe d'être gagné.*

*Le 20 juin 2018, à Erquy, Le Président MACRON annonce mettre un terme définitif à ce projet. Dans un même temps, le Conseil d'Etat rejette la demande d'indemnisation de la Compagnie Armoricaine de Navigation pour un montant de 4 millions d'Euros, suite au refus d'ouverture des travaux par le Préfet du Finistère.*

*Tout ceci était sans compter sur le recours à la Cour d'Appel de Nantes par la C.A.N qui aboutit favorablement pour celle-ci sur la forme quant à la légalité du projet d'extraction. (Décembre 2020.)*

*Cette juridiction donne donc un avis positif quant à l'extraction de ce sable coquillé. Tout le travail fait par tant d'associations, de collectivités, de citoyens depuis le début de ce dossier est fragilisé par ce délibéré. Le commencement de l'extraction ne tient-il plus qu'à une décision préfectorale ?*

*Aujourd'hui tout est encore possible. Même si le combat n'est pas gagné, il n'est pas non plus perdu. Nous devons montrer notre détermination, notre unité, contre ce projet dévastateur.*

*Pour cela nous soutenons sans réserve Lannion Trégor Communauté pour son pourvoi en cassation. Cette décision a été prise en Conseil Communautaire le 2 février 2021.*

✎ Avancement du projet d'extension de la réserve des 7 îles

Monsieur BOYER informe que la commune est membre du comité consultatif de la réserve des 7 îles. De larges concertations ont eu lieu sur le projet d'extension, il n'y a pas d'interdiction particulière sauf sur une petite zone située dans l'est des 7 îles, d'où l'intérêt de préserver la biodiversité. Il a été demandé d'y inclure la pointe d'Armor (zone de l'extraction de sable). Les services de l'Etat n'ont pas souhaité l'inclure compte-tenu du recours. Il est espéré que ce projet soit un levier afin que les autorités prennent en compte cette proximité. L'extension n'est pas encore actée, l'échéancier se porte à 2022 pour un décret réserve, une consultation publique suivra.

✎ Elections Départementales et régionales

Madame Le Maire indique que les élus sont priés de réserver leur 13 et 20 juin 2021 afin de participer à la tenue des bureaux de vote, aux élections Départementales et régionales.

**Fin de la séance 21h53**

La Présidente de séance,  
Bénédicte BOIRON,

La secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF-LE JEUNE

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

<b>NOMS</b>	<b>PROCURATION</b>	<b>SIGNATURE</b>
BOIRON Bénédicte		
MAINAGE Jacques	BOYER Laurent	
VELLA Viviane		
BILLIOU Antoine		
LE BERRE Sandrine	VELLA Viviane	
BOYER Laurent		
LE BIHAN Brigitte		
HALNA Yannick		
PIROT Geneviève		
RAMEAU Pierre		
LE HENAFF-LE JEUNE Michelle		
GAUTIER Pierre-Louis		
LE PENVEN Morgane		
JULIENNE Didier		
TOPART Karine		
LE PROVOST Franck		
LE COZ Valérie		
HUCHER François	BOIRON Bénédicte	
MONFORT Annaïg	VELLA Viviane	
LE GUEN Guillaume		
MAILLAUD Nelly		
CHARMENTRAY Stéphane		
SCHAEFFER-MORIN Aurélie		
HOUSTLER Colette		
LANGLAIS Mathieu	SCHAEFFER-MORIN Aurélie	
JEZEQUEL Sylvie		
MULLER Olivier		

## Question de la population à l'issue de la séance du 26 février 2021

Madame le Maire : « Merci pour cette 1<sup>ère</sup> question »

*Simon Herbaut, papa d'un enfant en école maternelle.*

*Suite à la décision de la mairie de changer les rythmes scolaires à la rentrée prochaine, je suis étonné du compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 18/01/21.*

*Pouvez-vous préciser les raisons évoquées par la mairie pour ce changement à savoir la fatigue de certains agents communaux et la prise en compte des contraintes importantes de l'équipe pédagogique ?*

Madame le Maire précise que le compte-rendu du Conseil d'école n'est pas rédigé par la Mairie.

Monsieur RAMEAU répond que le terme fatigue n'a pas été utilisé, il a été évoqué une lassitude de certains agents. La Municipalité estime, comme de nombreux parents d'élèves (cf sondage 2019) que la semaine de 4,5 jours n'a pas réduit la journée des enfants, elle a augmenté la durée de la semaine d'école et elle accentue la fatigue des enfants en fin de semaine.

A ce jour, aucune enquête nationale ou locale n'a prouvé une amélioration des résultats scolaires dû à l'instauration de la semaine de 4 jours et demi. A cela s'ajoutent des contraintes financières, des difficultés de recrutement d'animateurs à temps partiel et de disponibilité des locaux.

Le « plan mercredi » permettra aux enfants d'avoir des prestations extrascolaires de qualité.

Madame Schaeffer-Morin indique que la consultation de 2018-2019 note que 181 familles ont participé au sondage, 64 ont manifesté le souhait de revenir à 4 jours, les 50% ne sont donc pas atteints.

Madame Le Maire répond que le sujet est épineux et compliqué, on se trouve à la limite de la lassitude. Un choix fort avait été fait de ne pas recourir à des prestataires, aujourd'hui ce choix a atteint sa limite. Le pôle éducatif représenté par le personnel enseignant, la commune, les agents et les parents (1/3 des parents) sont pour le retour à 4 jours.

Madame Schaeffer-Morin répond que plusieurs autres choix étaient proposés, 103 pour 4,5 j et 14 ne se sont pas prononcés. Le conseil d'école a indiqué que s'il n'y avait pas d'autres propositions alternatives, il n'y avait pas de raison de re-sonder. Il aurait été intéressant de proposer d'autres solutions.